

**PARC ÉOLIEN DES
GRANDES BORNES**

**COMMUNE DE
VOISEY**

**VENEZ-VOUS EXPRIMER SUR LE
PROJET ÉOLIEN !**

..... AVRIL 2021



Où en sommes-nous ?

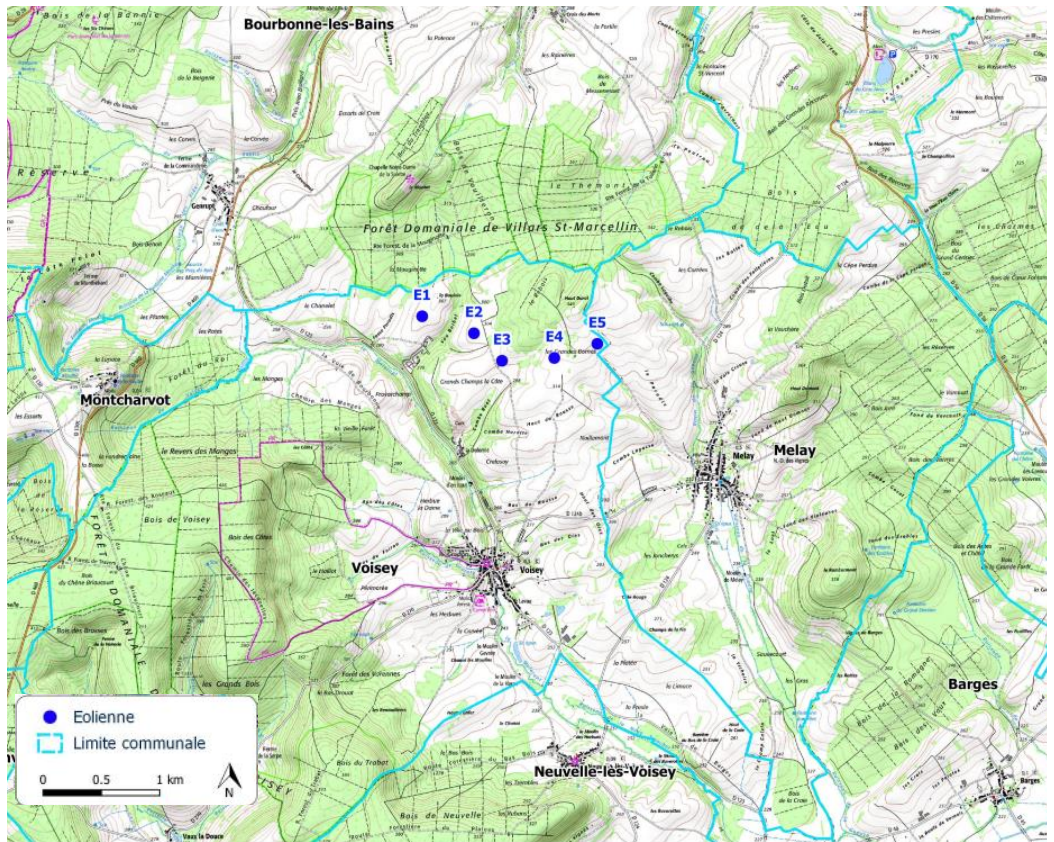
Les études réglementaires (paysagère, environnementale, acoustique, étude d'impact) sont en cours de finalisation. Après plus d'une année d'études, nous avons analysé tous les enjeux sur la zone d'étude pour proposer l'implantation finale du projet éolien (carte ci-contre). Cette implantation a été présentée et concertée avec des riverains, élus et propriétaire exploitants intéressés concernés par les aménagements du parc.

Les caractéristiques du projet et l'acheminement pour parvenir à cette implantation sont proposés dans un dossier mis à disposition du public dans le cadre d'une démarche de concertation volontaire. Les moyens mis à votre disposition pour y participer sont présentés dans ce bulletin d'information.

Le dossier complet de Demande d'Autorisation Environnementale sera ensuite déposé auprès des services instructeurs cet été.

L'IMPLANTATION

L'implantation du projet éolien :



5 éoliennes



**Puissance maximale du parc
de 21 MW**

**soit l'équivalent de l'alimentation en
électricité d'environ 18 000 personnes
par an (hors chauffage)**

Pour en savoir plus sur le choix de l'implantation et sur les caractéristiques du parc éolien, n'hésitez pas à consulter le dossier de concertation.

LA CONCERTATION PRÉALABLE

SUR LE PROJET ÉOLIEN

La concertation est un temps réglementé, destiné à assurer l'information et la participation du public. Elle est organisée en amont de l'enquête publique, et avant le dépôt du projet, pour nous permettre de prendre en compte l'ensemble de vos contributions et répondre à vos questions.



PREMIÈRE ETAPE - S'INFORMER

Vous pouvez dès maintenant vous informer sur le projet éolien grâce :



Au dossier de
concertation préalable



Au site internet
www.parc-eolien-des-grandes-bornes.info

Disponible en Mairie, ce dossier retrace l'historique du projet, les enjeux qui nous ont conduit à choisir cette implantation, et présente des photomontages des bourgs à proximité du parc.

Vous pouvez consulter le dossier en version numérique depuis chez vous, et prendre connaissance des actualités du projet éolien et des bulletins d'information précédents.



DEUXIÈME ETAPE - S'EXPRIMER

Vos questions, remarques et propositions pourront être déposées à partir du **3 mai 2021 jusqu'au 23 mai 2021** :



- **Sur les registres mis à disposition en Mairie de Voisey :**
 - Le lundi de 14h00 à 17h00
 - Le mercredi de 14h00 à 17h00
 - Le vendredi de 8h30 à 10h00



- Sur le **site internet** du projet :
<http://parc-eolien-des-grandes-bornes.info>



- **Par courrier** à l'adresse suivante :
Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC



Un projet co-construit depuis le début !

De nombreuses actions de concertation et de communication ont été mises en place dès le lancement du projet en 2016 pour informer des grandes étapes de la conception du projet, et l'améliorer en continu :

- Réunions de présentation et de travail avec les élus,
- Organisation d'une permanence publique à destination des riverains,
- Distribution de lettres d'information,
- Mise en place d'un porte-à-porte pour recueillir vos questions,
- Réunions de travail avec différents acteurs locaux (administratifs, politiques, économiques...).

Pour en savoir plus sur l'historique de la concertation, n'hésitez pas à consulter le dossier de concertation disponible en Mairie ou sur le site internet du projet.

L'INTÉGRATION DE VOS RECOMMANDATIONS

PAR ERG



Sur quelles thématiques puis-je faire mes recommandations ?

Tous les sujets pourront être abordés . Vous pouvez par exemple, poser vos questions ou faire vos recommandations sur la technologie éolienne, les prochaines étapes de développement, la construction du parc éolien ou sur les mesures d'accompagnement que vous souhaitez voir mettre en place avec le parc (chemin de randonnée vert, restauration de corridor écologique...)



Comment retrouver l'ensemble des questions et recommandations réalisées pendant la concertation ?

Au terme de cette période de concertation préalable, un bilan sera dressé à partir de toutes les contributions et sera rendu public. ERG présentera les dispositions prises pour tenir compte de vos contributions et des enseignements de la concertation.



Comment mes recommandations vont être prises en compte par le porteur de projet ?

Vos recommandations seront recueillies par Courant Porteur, et nous nous engageons à argumenter nos réponses et à prendre vos recommandations en compte dans la mesure du possible. Le bilan de concertation sera annexé au dossier d'autorisation environnementale et sera analysé par les services instructeurs.

Vous pourrez le retrouver sur le site internet du projet et en Mairie de Voisey.



Maxime FLORIOT
Chef de projets
06 82 95 63 83
mfloriot@erg.eu

